

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1678

N' de rapport;	Rapport d'inspection - Insta	llation électrique domesti	que BT / TI	BT existan	te	_
Type d'habitation	N° de rapport		100			_
Description de l'installation visitée : Tension d'utilipation : Ω Protection générale du branchement : □ A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :	Concerne : contrôle dans le cadre d'une ven	te contrôle périodique				
Description de l'installation visitée : Tension d'utilipation : Ω Sinvito Vigasv230 ∨ □ 2x230 ∨ □ 1N400 ∨ Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :	Type d'habitation a maison appartement	autres:/		/9		
Description de l'installation visitée : Tension d'utilipation : Ω Sinvito Vigasv230 ∨ □ 2x230 ∨ □ 1N400 ∨ Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :	Demandeur: Ce / College	Mar de Con VIC.	Quee, 1.	40-50	RAM	ŀ
Description de l'installation visitée : Tension d'utilipation : Ω Sinvito Vigasv230 ∨ □ 2x230 ∨ □ 1N400 ∨ Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :	Personne sur place :	.code EAN de l'installation :	NO			
Description de l'installation visitée : Tension d'utilipation : Ω Sinvito Vigasv230 ∨ □ 2x230 ∨ □ 1N400 ∨ Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :	Adresse de la visite :	,22, 6341 17	Ziek.	,		
Description de l'installation visitée : Tension d'utilipation : Ω Sinvito Vigasv230 ∨ □ 2x230 ∨ □ 1N400 ∨ Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :	Date de visite :	n: 1.3.) A.M. Références	client :	<i>C</i>		
Description de l'installation visitée : Tension d'utilipation : Ω Sinvito Vigasv230 ∨ □ 2x230 ∨ □ 1N400 ∨ Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :	Référentiel réglementaire : RGIE art. 271	276 bis et dérogations 271	bis 278			
Protection générale du branchement :		ol : CHECK-LIST-INS-E-11				
SN400 S03x230V 2x230V 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :		SECTION CONTRACTOR SAME	0	Salverine		
Description En ordre Pas en ordre Or	Tension d'utilisation :					Ī
Description En ordre Pas en ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : , 3 9. MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : , 3 9. MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : , 3 9. MΩ Résistance Notes : Conclusion :		Nombre de tableaux :	nombre de circ	uits terminau	x: /	
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé		es:		ALTO PROPERTY	1416	_
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q. 3. 9 MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : Q. 3. 9 MΩ Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :	Description		En ordre			7
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel es contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel en propre bouton de test Note : différentiel plombé non plombable a nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : , , , , , , , , , , , , , , , , ,	THE WAY THAT I MAKE THE PROPERTY OF THE STATE OF THE STATE OF THE			ordre	dérog.	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ Résistance de dispersion de la prise de terre : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :			or allower or	X	Med III	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 3.3.7. MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : 3.3.7. MΩ Résistance d'els appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :			1 X	Within the Bill's	of falls	
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : □ 3 3 MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : □ 3 3 MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : □ 3 3 MΩ Résistance Notes : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :				X	(0).20	
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogaţions Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 3.9 MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : 3.9 MΩ Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :	Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					1
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :, 3, 9, M\(\Omega) Résistance de dispersion de la prise de terre :, 3, 9, M\(\Omega) Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :	dispositifs a courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1	an and studies	MALES AND ASSESSMENT	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q. 3.9 MQ Résistance de dispersion de la prise de terre : MQ MQ Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :	Rougles de défaut 8 recondernant et de l'illé		X			┙
Conclusion: Continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q., 3. 9 MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : L.			X	MET THE CENTER	1100 1714	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : , 3, 5 MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : , 192, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10	Continuité des connexions equipotentielles princ	cipales, secondaires et de la		~/		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q., 3 MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : MΩ				X	hed or	4
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q, 3.9. MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : AnΩ			04 Set 108 108 10	×	THE REAL PROPERTY.	_
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :Q, 3.3. MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre :MRMQ Service de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes :			M 10 10 10 10 10 10	like analyses	X	4
Résistance de dispersion de la prise de terre :			*		dam.	_
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Lor A Aurex e Conclusion :	Périntence de dispersion de la prise de terre :			×	2 GJ - '	1
Manquements / Notes : Lol R Annex e Conclusion :	Resistance de dispersion de la prise de terre	6	a	TOPIE.		
Conclusion:	Manguements / Notes :	e dans le dossier équipement indiv	iduel de l'agent	SOCOTEC B	ELGIUM asbl.	
Conclusion:	Manquements / Notes :	MINITED AND INTERNATIONAL COS	stog lack (d.n.	DEGLATO	002	
Conclusion:	, /					
Conclusion:	VOIR ANNEXE	***************************************				
		•				
L'installation electrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prechain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception :						
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de complèter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC REI GIUM ASRIV.	L'installation electrique est conforme aux pres	scriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle pério	dique est à e	ffectuer	
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de complèter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :	dans le delai prescrit par la réglementation er	Tylgueur.			3	1
vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BEI GUM ASBI	L'installation electrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à					1
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :	vente	en conformite au terme de 18	mois après siç	gnature de l'a	cte de	-
par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :		'émettre de conclusion. Les	on compléme	ntalus s -t A	, I	
Nom et visa du demandeur pour réception :	par le même organisme en vue de compléter	le dossier.	en compleme	ntaire est à e	xecuter	-
			du demandeur j	oour réception	: 30	



SOCOTEC BELGIUM ASBL